

## FONDS DE PARTICIPATION – PRÊT SOLIDAIRE

### BREVE DESCRIPTION

Le Prêt solidaire est un micro-crédit accordé par le Fonds de participation aux personnes souhaitant créer leur propre emploi mais qui, compte tenu de leur situation financière précaire, éprouvent des difficultés à rassembler un capital de départ suffisant.

### BENEFICIAIRES

Il s'agit d'une personne bénéficiant, par exemple, du revenu d'intégration, d'une allocation de chômage, ou de l'aide sociale du CPAS et qui n'a pas accès au crédit bancaire. Le prêt solidaire est accordé uniquement à des personnes physiques.

### INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Investissements matériels, immatériels, financiers (rachat de parts), financement du besoin en fonds de roulement.

### CONDITIONS

- devenir indépendant à titre principal ou créer une entreprise ;
- présenter un projet viable.

### MONTANT

Le montant maximum du prêt est de 12.000 €.

### REMBOURSEMENT

En **4 ans** au moyen de versements mensuels.

**Capital** : après 3 mois de franchise, le capital est remboursé au moyen de 45 amortissements constants.

**Intérêts** : calculés sur le solde restant dû et dégressifs. Ils sont remboursés mensuellement.

### TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt est fixe et s'élève à **3 %**.

### GARANTIES

Aucune garantie n'est exigée. Cependant, le soutien de l'entourage, éventuellement sous forme d'une caution, sera considéré comme un élément d'appréciation positif pour le projet.

L'octroi du prêt solidaire est couplé à un accompagnement gratuit effectué par des structures spécialisées :

- assistance lors de la préparation et de l'introduction de la demande de prêt ;
- accompagnement pendant les 2 premières années de l'activité.

### PROCEDURE

Pour introduire une demande de prêt solidaire, il convient de s'adresser à l'une des structures d'appui agréées pour le prêt solidaire.

## ORGANISMES COMPETENTS

### FONDS DE PARTICIPATION

Rue de Ligne, 1  
1000 BRUXELLES  
Tél. : 02/210.87.87  
Fax : 02/210.87.79  
E-mail : [info@fonds.org](mailto:info@fonds.org)  
Site internet : [www.fonds.org](http://www.fonds.org)

**Pour la Région de Mons-Borinage-Centre, structures d'appui agréées collaborant avec le Fonds de participation :**

### CEEI HÉRACLÈS

Avenue Général Michel, 1A  
6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/27.03.11  
E-mail : [heracles@heracles.be](mailto:heracles@heracles.be)

### HDP - GUICHET D'ENTREPRISES

Grand Place, 10  
7000 MONS  
Tél. : 065/22.10.91  
Fax : 065/22.10.99  
E-mail : [guichet.mons@hdp.be](mailto:guichet.mons@hdp.be)  
Site internet : <http://www.hdp.be/>

### MIREC ASBL

Rue de Trazegnies, 4  
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE  
Tél. : 071/20.82.20  
Fax : 071/30.08.23  
E-mail : [ace@mirec.net](mailto:ace@mirec.net)

### UCM MONS

Chaussée de Binche, 101  
7000 MONS  
Tél. : 065/38.38.11  
Fax : 065/34.70.05  
Site Internet : <http://www.ucm.be>

### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAINAUT

Avenue Général Michel, 1A  
6000 CHARLEROI  
Tel. : 071/32.11.60  
E-mail : [info@ccih.be](mailto:info@ccih.be)  
Site internet : <http://www.ccic.be/>

### CENTRE PME-FORMATION

Rue Warmonceau  
6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/28.10.06  
E-mail : [centrepme@centrepme.be](mailto:centrepme@centrepme.be)  
Site internet : <http://www.centrepme.be/>

### ARCHIPEL ASBL

Rue de Trazegnies, 41  
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE  
Tél. : 071/27.05.90  
Fax : 071/32.05.59  
E-mail : [info@archipel-asbl.be](mailto:info@archipel-asbl.be)